

Campagne de recrutement des conseillers en formation professionnelle

Circulaire n°2025-010 du 09/01/2025 relative à la campagne 2025 de recrutement des conseillers en formation professionnelle (H/F) pour l'académie de Créteil.

Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue site Créteil.

Affaire suivie par : Pascal FOURESTIER

Tél : 01 57 02 67 35

Mél : dafco.personnel@ac-creteil.fr

Texte adressé à Monsieur le directeur de l'INSPE - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO, Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré, Mesdames et Messieurs les chefs des services départementaux sous-couvert de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; à Mesdames et Messieurs les chefs de division des services de l'académie ; à Mesdames les cheffes des établissements supports de GRETA

Références :

- *Code de l'Éducation*
- *Code général de la Fonction Publique*
- *Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat*
- *Décret n°90-165 du 20 février 1990 modifié fixant le régime indemnitaire des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale qui exercent les fonctions de conseiller en formation continue*
- *Décret n° 90-426 du 22 mai 1990 modifié fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation*
- *Décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes*
- *Décret n°93-432 du 24 mars 1993 modifié sur la mission de formation continue des adultes du service public de l'éducation*
- *Décret n°93-438 du 24 mars 1993 fixant la rémunération des personnes participant aux activités de formation continue des adultes organisées par le ministère chargé de l'éducation nationale*
- *Arrêté du 14 juin 1990 relatif aux commissions académiques consultatives compétentes à l'égard des CFC*
- *Note de service n° 90-129 du 14 juin 1990 exercice des fonctions de conseiller en formation continue*
- *Circulaire n° 2014-009 du 4 février 2014 relative aux GRETA*

Annexes :

- *Annexe 1 : profil de poste CFP et situation administrative*
 - *Annexe 2 : procédure de recrutement et calendrier*
 - *Annexe 3 : Liste des Greta d'Île-de-France*
-

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

J'ai l'honneur de vous informer que la région académique d'Île-de-France engage la procédure de recrutement des conseillers en formation professionnelle sur les postes susceptibles d'être vacants dans les académies de Créteil, Paris et Versailles au cours de l'année scolaire 2025-2026. Leur nombre et leur localisation sont susceptibles d'évoluer en fonction des projets de mobilité des agents en poste actuellement.

J'attire votre attention sur le fait que cet appel à candidature s'adresse à tous les personnels fortement motivés par les activités de formation professionnelle. Ils auront à concevoir et mettre en œuvre des projets innovants pour lesquels ils devront faire preuve d'initiative, de créativité et de sens des responsabilités.

Les fonctions de conseiller en formation professionnelle peuvent être exercées soit par :

- des fonctionnaires de l'Éducation nationale appartenant aux corps des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, d'inspection ou de direction, ou aux autres corps relevant du Ministère chargé de l'éducation et classés dans la catégorie A ;
- des fonctionnaires d'autres administrations appartenant à un cadre d'emploi de catégorie A ;
- tout autre candidat, titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau BAC+3 minimum (niveau 6).

Vous voudrez bien remettre aux candidats qui en feront la demande, les documents joints, décrivant les missions et les fonctions des conseillers en formation professionnelle, ainsi que les modalités de recrutement.

Des informations et précisions sont disponibles sur le site du service régional de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue via le lien suivant :

[Service régional académique, site de Créteil](#)

Les missions du conseiller en formation professionnelle, le processus de recrutement et le dossier de candidature seront présentés lors de la **Réunion d'Information Collective Régionale** en visioconférence qui se déroulera **[le mercredi 29 janvier 2025 de 10h00 à 12h00](#)**

Les candidats sont invités à s'y inscrire, au plus tard 48 h avant, via le lien suivant :

[LIEN WEBINAIRE](#)

D'autres réunions en présentiel auront lieu sur les sites de Créteil, Paris et Versailles en février et mars 2025.

Celle du site de Créteil se déroulera **le mercredi 5 février 2025 de 16h00 à 18h00** au rectorat de Créteil. **Inscription obligatoire à l'adresse suivante : cdftlv93@ac-creteil.fr**

Les dates, les lieux et les modalités d'inscription pour Paris et Versailles sont indiqués sur les sites des services régionaux suivants :

[Service régional académique, site de Paris](#)

[Service régional académique, site de Versailles](#)

Les candidats sont vivement invités à participer à une réunion d'information, afin de prendre connaissance des conditions d'exercice et des attendus.

Le dossier de candidature accompagné des modalités d'envoi, sera disponible sur les sites des services académiques **à partir du 30 janvier 2025**.

Les candidats souhaitant postuler dans plusieurs académies d'Île-de-France devront le mentionner expressément dans le dossier à la rubrique prévue à cet effet, par ordre de vœu.

La **date limite de dépôt des candidatures** est fixée au **jeudi 13 mars 2025** (délai de rigueur).

Pour tous les agents titulaires ou contractuels des trois fonctions publiques, l'avis du supérieur hiérarchique est requis.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être pris en compte.

A l'issue de la date limite de dépôt des dossiers, une commission régionale sélectionnera les candidats qui seront convoqués à l'**épreuve d'admission. Celle-ci se déroulera durant les mois d'avril et mai 2025**. Les candidats non retenus sur dossier seront informés par courriel.

Pour toute demande d'information complémentaire, les candidats peuvent adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : recrutement-cfp@region-academique-idf.fr

Aussi, je vous prie d'assurer la plus large diffusion de cette campagne de recrutement auprès des personnels concernés des établissements et des services.

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe chargée des politiques éducatives**

**Signée
Francette Dalle Mese**